**Réponse de Nathalie GILSON,**

**Echevine des Finances, de l’Environnement,**

**du Patrimoine et de la Petite Enfance**

Madame la Conseillère,

En réponse à votre interpellation sur « l’argent public dans les banques et investissements toxiques pour la santé des Ixellois », j’ai le plaisir de vous donner les informations suivantes :

Votre interpellation fait passer pour « toxiques » et indésirables des sources d’énergies qui sont indispensables à la population mondiale et qui le resteront encore plusieurs décennies. Les combustibles fossiles constituent aujourd’hui la source principale d’énergie pour les transports, le chauffage, les entreprises et la production d’électricité.

Votre interpellation vise à décourager les investissements dans le secteur de ces combustibles fossiles et à inciter les banques à devenir des « organismes zéro fossile ».

La Commune d’Ixelles soutient l’Accord de Paris et a signé la Convention des Maires.

Même si la transition énergétique que nous soutenons vise à réduire graduellement la part de l’énergie fossile dans notre mix énergétique (et cela en prenant garde également à garantir la sécurité d’approvisionnement et à empêcher une hausse du coût de l’énergie qui la rendrait inabordable), cela n’a aucun sens de vouloir bannir les énergies fossiles et il est totalement irresponsable de vouloir les boycotter d’une manière ou d’une autre.

Malheureusement à l’heure actuelle, les énergies renouvelables que nous soutenons ne sont pas suffisantes pour assurer nos besoins énergé-tiques. Non pas parce qu’on n’aurait pas encore assez investi dans ces énergies renouvelables (bien au contraire) ou parce que la volonté ou le courage politique manqueraient. Mais parce que ces sources d’énergie renouvelable ne permettent pas encore - à l’heure actuelle - de résoudre le problème de l’intermittence. Les éoliennes ne produisent pas d’électricité quand il n’y a pas de vent et les panneaux photovoltaïques ne produisent pas d’électricité pendant la nuit. Et tous les pays, et certainement pas la Belgique, n’ont pas la chance de disposer d’immenses cours d’eau ou d’un relief suffisamment dénivelé permettant la construction de grands barrages comme certains pays scandinaves.

Quand ces sources d’énergie sont inopérantes - c’est-à-dire plusieurs fois en 24 heures - il faut des centrales d’appoint. C’est-à-dire des centrales au gaz. Des centrales qui fonctionnent avec de l’énergie fossile, cette même énergie que vous voulez bannir. En réalité, il est impossible d’avoir de l’électricité produite par de l’énergie renouvelable sans avoir - en même temps - des centrales à gaz.

Peut-être que, un jour, on pourra stocker massivement l’électricité avec des batteries mais, à l’heure actuelle, cette technologie n’existe tout simplement pas. Il est donc irresponsable de freiner des investissements dans un domaine où il n’existe pas encore d’alternatives crédibles.

Quid du futur ? ll y a de l’espoir. L’Union Européenne est aujourd’hui la championne mondiale de l’énergie renouvelable. Elle s’est imposé un objectif de 30% de production d’énergie renouvelable en 2030. Si elle atteint ses objectifs à cette date (ce qui n’est pas certain), l’UE - championne du monde des énergies renouvelables - dépendra malheureusement encore à 78% des énergies non renouvelables, ces mêmes énergies que vous qualifiez de « toxiques » et voulez rapidement éradiquer.

En réalité, même si nous devons constamment nous efforcer de réduire la pollution par tous les moyens, il faut être conscient qu’aucune technologie n’est totalement propre. Pas même les énergies renouvelables. Ainsi, plusieurs composantes des panneaux photovoltaïques et des éoliennes proviennent de métaux rares dont la production, principalement dans des usines situées en Mongolie, génère de gros dégâts environnementaux.

Les énergies fossiles sont encore indispensables pour plusieurs décennies dans le monde. En Europe, nous avons de l’avance et nous pourrons réduire graduellement notre consommation d’énergie en raison des progrès dans le domaine de l’efficience énergétique.

Par ailleurs, les énergies fossiles n’ont pas dit leur dernier mot. Non seulement, les stocks restent importants mais nous assistons depuis quelques années à des révolutions technologiques d’une très grande ampleur. Il est désormais possible de réduire considérablement le degré de pollution de ces sources d’énergie fossile.

Prenons le cas de l’énergie fossile la plus polluante : le charbon. Nous n’utilisons plus le charbon en Belgique mais c’est au contraire le cas en Allemagne. Principalement d’ailleurs en raison du développement des énergies renouvelables car il faut bien assurer une énergie d’appoint. Surtout pour l’Allemagne qui a décidé de sortir de la filière nucléaire. L’Allemagne, un des élèves les plus vertueux de l’Europe dans le domaine de la production renouvelable, a réactivé ou développé de vieilles centrales à charbon et à lignite. Ce pays est donc, paradoxalement, devenu l’un des plus polluants. Mais les choses évoluent. Ce pays utilise de vieilles centrales à charbon mais de nouvelles sont en construction. Les centrales à charbon « nouvelle génération » sont devenues extrêmement performantes dans la réduction de la pollution. On parle désormais de «clean coal » (charbon propre). Quant aux centrales nucléaires, alimentées par une source d’énergie fossile, elles ne génèrent quasiment aucune émission de CO2.

Pour toutes ces raisons, il n’apparaît ni judicieux ni moral de dissuader les investissements dans les combustibles fossiles. Même s’il faut en même temps développer des énergies renouvelables.

Mais nous devons éviter ici deux écueils : le dogmatisme et la précipitation.

Le dogmatisme conduit à viser au 100% renouvelable alors qu’il existe quantité d’autres sources d’énergie et que ces dernières évoluent au rythme des innovations technologiques, devenant chaque fois plus propres et plus fiables. Nous devons viser un mix énergétique équilibré. Toutes les sources d’énergie ont leurs avantages et leurs inconvénients. Et comme le dit la sagesse populaire, il ne faut pas mettre tous ses œufs dans le même panier.

La précipitation, quant à elle, conduit, à la course au renouvelable, à faire des investissements forcenés dans des secteurs qui ne sont pas rentables, à produire de l’énergie de manière extrêmement onéreuse et à créer des « bulles vertes » comme celle qui a éclaté il y a quelques années en Wallonie, lors du scandale du photovoltaïque à l’époque où le ministre Nollet gérait ce dossier.

S’agissant des marchés publics de services financiers, une clause environnementale peut toujours être libellée (s’il s’agit d’un appel d’offres, cela peut être inscrit dans les critères d’attribution). Cependant, dès l’instant où une clause est introduite, il faut pouvoir délimiter le champ d’application avec précision. En effet, celle-ci peut entraîner la non-attribution du marché à un soumissionnaire (qui ne respecterait pas la clause)… Si le critère est flou ou illégal, cela ouvre la porte à un recours devant le Conseil d’Etat.

Dès lors, existe-t-il une banque n’ayant pas d’investissement direct dans les énergies fossiles ou indirect (par l’une des nombreuses sociétés dans lesquelles la banque investit) ? Finalement, seule une attestation sur l’honneur est possible (un pouvoir adjudicateur ne peut vérifier toute la politique de placements d’une banque…). Il ne serait donc possible de vérifier que dans un deuxième temps si oui ou non la banque respecte cet engagement et ce, à l’aune de révélations inconnues au moment de l’attribution.

Enfin, il s’agira de vérifier si cette condition n’exclut pas de facto l’ensemble des banques ou toutes sauf une. Si toutes les banques investissent dans les énergies fossiles, il se pourrait qu’aucune ne réponde aux critères du marché et aucune attribution ne soit possible. Si toutes sauf une, cela pourrait poser problème : le marché pourrait être considéré comme ayant été fait sur mesure pour elle.

Ceci est théorique car la Commune n’emprunte pas auprès de banques mais uniquement auprès du FRBTC.

Le Collège mène de nombreuses initiatives pour lutter contre le changement climatique. Je ne vais pas rentrer dans le détail. Cela impliquerait que chaque Echevin réponde et ce serait très long.

Je me permets seulement de relever que nous venons d’adopter l’Agenda 21 qui définit un programme d’actions permettant un suivi global et transversal de toutes les actions menées par la Commune en la matière.

Concernant la Convention des Maires, voici un bref rappel des démarches entreprises à ce jour :

-Préalablement à l’adhésion de la Commune à la Convention des Maires, le 27 janvier 2016, des réunions se sont tenues entre la Commune et des responsables de la Commission européenne. Lors de ces entrevues, la Commission nous avait assuré que vu la signature de la Convention par la Région de Bruxelles-Capitale, les données existaient auprès de cette dernière pour établir l’état des lieux communal. Disposant de données régionales énergétiques, il serait possible de les désagréger pour obtenir les données, commune par commune.

-Après l’adhésion de la Commune à la Convention, en sa séance du Conseil du 25 février 2016, une réunion s’est tenue entre le Bureau de la Convention des Maires et des responsables communaux afin de préparer la mise en œuvre des obligations de la Convention.

-D’autres contacts et réunions ont été menés entre le service éco-conseil et les autres services communaux et avec l’IBGE.

-La Directrice du service Environnement a assisté à des séances d’informations Solarclick en ce qui concerne les énergies douces et Enerclick pour les « compteurs intelligents ».

A ce jour, la Région n’a pas encore été en mesure de nous communiquer les chiffres pour Ixelles afin de nous permettre de dresser un inventaire des émissions à effets de serre et évaluer les risques et la vulnérabilité liés au changement climatique ainsi que les défis actuels et futurs qui leur sont associés. Nous poursuivons les discussions avec l’IBGE pour avancer sur ce point.

D’autre part, nous devons recevoir prochainement via le département opérationnel communal, les relevés de Sibelga pour les immeubles communaux, ce qui pourra aussi nous aider dans l’état des lieux.